

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Séance du 21 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le 
ID : 080-218006609-20241021-DEL_03_211024-DE

Délib. n° 03/211024

L'An deux mil vingt quatre, le vingt et un octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Etaient présents :

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 8

Pouvoir(s) : 1

Date de convocation :

14/10/2024

Secrétaire de séance :

Mme SZAREK France

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mr DEVAUX Maxime	Mme LECAT Vanessa
Mme SZAREK France	Mme GRIFFON Brigitte	

Absent(s) excusé(s) : Mr BURLAT Julien, Mme GRIMAUX Brigitte

Pouvoir(s) : Mme GRIMAUX Brigitte à Mme SZAREK France

Liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Principal 2025

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, afin de ne pas trop retarder certains investissements, il souhaiterait réaliser des dépenses d'investissement courantes dès le mois de janvier conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet, sur autorisation de l'organe délibérant et en l'absence d'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2024 s'élèvent au total à 318165,00 €, non compris le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ».

Sur la base de ce montant, cette autorisation aurait pour objet, pour l'exercice 2025 :

Imputations budgétaires	BP 2024	Autorisations 2025 (1/4 du budget précédent)
BUDGET PRIMITIF – COMMUNE		
Chapitre 204–Subventions d'équipement versées		
204182–Subventions d'équipement versées	1 775,00 €	443,75 €
Chapitre 21–Immobilisations corporelles		
212–Agencement et aménagements de terrains	5 000,00 €	1 250,00 €
2131–Bâtiments publics	166 740,00 €	41 685,00 €
2157–Matériel et outillage de voirie	1 500,00 €	375,00 €
2183–Matériel de bureau et informatique	1 500,00 €	375,00 €
Chapitre 27–Autres Immobilisations financières		
276351–GFP de rattachement (La Cranière)	141 650,00 €	35 412,50 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	318 165,00 €	79 541,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025 selon le tableau ci-dessus.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

